



VMG Verband Militärischer Gesellschaften Schweiz

ASM Association des sociétés militaires suisses

ASM Associazione delle società militari svizzere

Communiqué de presse

Le conseiller national Jon Pult inéligible au Conseil fédéral !

Berne, le 1^{er} décembre 2023. – **L'Association des sociétés militaires suisses (ASM) en appelle à la responsabilité politique des Chambres fédérales pour qu'elles n'élisent pas au Conseil fédéral, lors de leur session d'hiver 2023, l'un des deux candidats officiellement désignés par le PS, à savoir le conseiller national Jon Pult. En tant qu'opposant à l'armée connu dans toute la Suisse et ancien membre d'un comité de soldats, le CN Pult participerait à l'avenir activement aux décisions relatives à la sécurité de notre pays et à notre armée de milice en occupant le poste le plus élevé et le plus important en matière de sécurité. Du point de vue des associations militaires suisses, ce ne serait tout simplement pas crédible.**

Bien entendu, l'ASM respecte la liberté de l'Assemblée fédérale de nommer au Conseil fédéral, conformément à l'art. 143 de la Constitution fédérale, toute personne ayant le droit de vote, c'est-à-dire tous les Suisses âgés de 18 ans révolus. Toutefois, l'ASM rappelle aux Chambres fédérales que la situation politique européenne et mondiale actuelle, très tendue et volatile, qui touche aussi la Suisse, du moins indirectement, ne permet pas, à moyen et à long terme, de confier la coresponsabilité de notre pays, voire du DDPS, à un adversaire farouche de l'armée. Ainsi, il y a un an déjà, le vice-président du PS suisse qualifiait l'augmentation du budget de l'armée de "non-sens complet".

Le conseiller national Pult dans le sillage des supprimeurs de l'armée du PS

La répartition des départements est certes l'affaire du Conseil fédéral dans son ensemble. Il est libre de prendre sa décision en la matière. En cas d'élection du conseiller national Jon Pult au Conseil fédéral le 13 décembre 2023, il existe toutefois une réelle possibilité qu'il reprenne le DDPS. L'ASM estime qu'un adversaire convaincu de l'armée, qui a notamment critiqué par le passé les engagements subsidiaires de sûreté de l'armée, n'est pas apte à occuper cette fonction. L'ASM et, avec elle, toutes les organisations de milice de Suisse ne veulent pas d'un représentant au Conseil fédéral qui sape en permanence les efforts constants des associations de milice et des personnes servant dans l'armée et la protection civile en faveur de la sécurité et de la liberté de notre pays. Nous n'avons actuellement pas besoin d'expériences en matière de politique de sécurité au sein de la plus haute autorité du pays !

Contact:

Colonel EMG Stefan Holenstein, Président ASM, +41 79 241 59 57

L'Association des sociétés militaires suisses (ASM) est une association faitière militaire indépendante au sens de l'art. 6, al. 1, OAA. L'ASM regroupe actuellement plus que 30 associations et de sociétés militaires (sociétés de sous-officiers, d'officiers et de spécialistes) comptant près de 100'000 membres. Elle a pour but le soutien mutuel dans les activités hors du service et prend résolument position sur les questions de politique de sécurité et de politique militaire. Cf. www.vmg-asm.ch